



UN PATRIMOINE FRANCOPHONE COMMUN AVEC LE QUÉBEC

Compte rendu de la 15^{ème} rencontre alternée du groupe interparlementaire d'amitié France – Québec

24 au 27 avril 2023

Après deux années d'interruption en raison de la pandémie, les rencontres alternées entre les groupes d'amitié du Sénat et de l'Assemblée nationale du Québec ont repris avec l'invitation de cette dernière. Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France – Québec, conduite par son président, M. Rémy Pointereau, composée de MM. François Bonhomme, Loïc Hervé et Jean-Jacques Lozach vice-présidents, et de Mme Nadine Bellurot secrétaire, s'est rendue à Québec et à Trois-Rivières du 24 au 27 avril 2023.



Les parlementaires québécois et français des groupes d'amitiés

I. Une coalition de la CAQ reconduite

Fondée par François Legault (ancien du Parti Québécois) en 2011, la CAQ avait mis fin à plusieurs années de bipartisme entre le camp fédéraliste (le Parti Libéral du Québec) et le camp souverainiste (le Parti Québécois) en obtenant la majorité absolue des sièges aux élections de 2018. **La CAQ a conforté cette majorité en 2022 avec 90 sièges sur 125** [et 41 % des suffrages] Le Parti libéral est le

premier parti d'opposition avec 21 sièges, bien qu'il ait recueilli moins de suffrages que Québec Solidaire (11 sièges) et le Parti québécois (3 sièges). La CAQ n'a perdu qu'une seule circonscription au profit du nouveau leader du PQ. 46,4% des députés sont des femmes, dont, pour la première fois, une femme autochtone, devenue ministre et 41 nouveaux députés ont été élus.

Fait inédit, la campagne électorale a connu des actes de violences envers les candidats et 31 personnes ont été arrêtées pour menace envers des élus. La sécurité des chefs de partis a été renforcée.

Signe d'affirmation de l'identité québécoise, la **prestation de serment** a été réformée. En effet, les trois députés du PQ ont refusé de prêter allégeance au Roi Charles III, conformément à la loi constitutionnelle de 1867, ne prononçant que le serment par lequel ils promettent d'être loyaux envers le peuple québécois et de respecter la constitution du Québec. Ils n'ont donc pas été autorisés à siéger lors de la première session. En conséquence, le 9 décembre 2022, l'assemblée nationale a voté à l'unanimité une loi reconnaissant le serment au Peuple prévu par la Loi sur l'Assemblée nationale comme seul serment obligatoire pour y siéger, abolissant ainsi l'obligation pour les députés québécois de prêter serment à la couronne britannique. La délégation sénatoriale a été saluée en séance publique mardi 25 avril et a eu un entretien avec la **nouvelle présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Mme Nathalie Roy**, précédemment ministre de la culture, seconde femme à occuper ce poste en 237 ans après Mme Louise Harel en 2002-

2003. Elle a eu également un entretien avec M. Paul Saint-Pierre Plamondon, leader du Parti Québécois.

Enfin, les sénateurs ont visité les nouvelles installations du pavillon d'accueil souterrain de l'Assemblée nationale, d'une superficie d'environ 3 800 m², jumelée à un agrandissement de 1 500 m² sous la cour intérieure, inaugurées au printemps 2019. Le public y est mieux accueilli et a accès librement, tant aux salles de commission pendant les travaux qu'au restaurant parlementaire.



Le président du groupe d'amitié et la présidente de l'Assemblée nationale du Québec

II. L'inquiétude du Québec pour son identité francophone

M. Benoit Dubreuil, commissaire à la langue française, nommé en février 2023, a dressé **un état préoccupant de la langue française au Québec**. Alors qu'en 1991, 82 % des québécois avaient le français comme langue maternelle, cette proportion est tombée à 74,8 % en 2021. À Montréal, elle est passée de 52,1 % en 2001 à 44 % en 2021. Seuls 57,6 des immigrés récents (2011-2021) au Québec la maîtrisent, au bénéfice de l'anglais. Le plurilinguisme progresse dans l'espace privé : espagnol, arabe, créole haïtien, même si la langue tierce (autre que l'anglais ou le français) est abandonnée à la deuxième génération, cet abandon profite davantage à l'anglais.

Ce progrès de l'anglais au sein de la jeunesse québécoise est favorisé par les pratiques culturelles, qui délaissent les émissions traditionnelles de la télévision et la radio québécoises au profit des **réseaux sociaux**

numériques le plus souvent majoritairement anglophones. Les ministères de la Culture du Québec et de la France ont rédigé en novembre 2020 un rapport conjoint¹ sur la **découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones**, c'est-à-dire leur disponibilité en ligne et à leur capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus, en particulier par une personne, qui n'en ferait pas précisément la recherche.

Reprenant le projet du **Century Initiative**, groupe d'hommes d'affaires et de journalistes de Toronto, censé renforcer la puissance canadienne par sa seule démographie, le Premier ministre du Canada, Justin Trudeau, vise **100 millions de Canadiens d'ici à 2100** alors que la population n'est actuellement que de 37 millions d'habitants. La progression démographique naturelle normale et une politique d'immigration moyenne ne porteraient cette population qu'à 53 millions à cette échéance. Ce projet ne peut donc réussir qu'à la condition d'une **immigration ultra-massive**. La place des Canadiens français au Canada ne pourrait que chuter considérablement au cours des décennies à venir. Le poids démographique du Québec, une des quatre provinces fondatrices du Canada en 1867, pourrait tomber en dessous de 10 % à la fin du siècle. **Au Québec même, les francophones pourraient se retrouver en minorité.**

Pour laisser son poids démographique selon ce scénario, le Québec devrait viser entre 20 et 25 millions d'habitants en 2100. La conservation de son identité superviserait de favoriser une immigration en provenance de pays francophones or, il est peu probable que l'émigration en provenance de la France, la Belgique et la Suisse croisse. Le continent le mieux à même de fournir de forts contingents démographiques maîtrisant la langue française d'ici 2100 est l'Afrique. Le dilemme du Québec à long terme pourrait donc être soit de devenir, comme dans les autres provinces du Canada, une société multiculturelle anglophone, soit de conserver le français comme langue commune, avec une population en provenance des pays francophones africains.

Le Québec a fait le choix de **l'interculturalisme**, reposant sur sa capacité à **intégrer** les nouveaux venus afin de conserver les caractéristiques sociétales, au premier rang desquelles le fait français. Le Québec veut donc sélectionner à l'avenir **une immigration 100 % francophone ou francotrope**.

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Rapport-Mission-franco-quebecoise-sur-la-decouvrabilite-en-ligne-des-contenus-culturels-francophones.pdf3>



Séance de travail des délégations des deux groupes d'amitié

Selon la définition consacrée, un *francotrope* est une personne dont la langue maternelle n'est pas le français, mais qui est issue d'une culture ou d'une région ayant des affinités avec cette langue. Les francotropes peuvent avoir comme langue maternelle l'arabe, le vietnamien, le laotien, le créole, le catalan, le portugais, le roumain, l'espagnol ou le swahili.

Dans cet objectif, la CAQ a diminué, dès son arrivée au pouvoir en 2018, le quota d'immigration provincial de 51 000 à 42 000, à rebours du gouvernement canadien qui a augmenté le quota fédéral de 300 000 en 2017 à plus de 400 000 en 2021, et souhaite le porter à 400 000 d'ici 2025.

Elle maintient cette politique malgré **de fortes tensions économiques, la pénurie d'emplois** affectant tous les secteurs, et se traduisant notamment par le travail des enfants notamment dans le commerce.

Le gouvernement québécois a déposé, le 28 mars, un projet de loi fixant à 14 ans l'âge minimal pour occuper un emploi et à 17 heures le nombre maximal d'heures hebdomadaires. Selon la dernière « *Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire* », datée de 2017, 46 % des élèves en classe de 5^e, âgés d'environ 12 ans, travaillent pendant l'année scolaire. Aux risques de décrochage scolaire sont venus s'ajouter des chiffres inquiétants sur les conditions de travail des plus jeunes. De 2017 à 2021, le nombre de lésions professionnelles a augmenté de 540 %.

Par ailleurs, la coalition gouvernementale a renforcé **la loi 101 (Charte de la langue française)**, de 1977, par la loi 96, du 1^{er} juin 2022 affirmant que le français est la seule langue officielle du Québec et qu'elle est la langue commune de la nation québécoise.

La loi propose de nouveaux droits linguistiques fondamentaux, dont celui à des services d'apprentissage du français. Elle renforce le français comme langue de la législation et de la justice et dans le commerce et les affaires,

particulièrement pour l'affichage et la rédaction de certains documents, tels que les contrats relatifs à certaines ventes immobilières. Elle étend la francisation aux entreprises de plus de 25 employés.

Elle prévoit également l'élaboration d'une politique linguistique de l'État. Elle prévoit la nomination d'un **commissaire à la langue française**, qui a notamment pour fonction de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Elle institue **Francisation Québec**, au sein du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, laquelle a pour mission d'être l'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes souhaitant recevoir des services d'apprentissage du français. L'agence fonctionnera à partir du 1^{er} juin 2023 afin de former l'immigration non francophone.

Un **ministère de la langue française a été créé**. Son titulaire, M. Jean-François Roberge, a accordé un entretien à la délégation sénatoriale. Le Québec porte une attention soutenue au projet de **Cité internationale de langue française**, qui doit être inaugurée au château de Villers-Cotterêts en juin 2023. Ce projet, se veut autant culturel qu'éducatif, économique et touristique, avec des expositions, spectacles, films, débats, résidences d'artistes, de chercheurs ou d'entrepreneurs, sessions de formation ou encore centre des technologies de la langue.



La délégation avec M. Jean-François Roberge, ministre de la langue française

Enfin, le CNRS et les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont créé début 2023 et pour une durée de 5 ans **la Chaire collective de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression**. Présentée par M. Pierre Rainville, professeur en droit civil de l'Université Laval, elle se déploie autour de 4 axes : un, plus général, abordant la question de la régulation de la liberté d'expression en rapport avec les droits humains fondamentaux et la démocratie, les

trois autres traitant plus spécifiquement des rapports de la liberté d'expression avec la religion, la science et l'enseignement, et l'art.

III. La filière hydrogène au Québec

Annoncée officiellement par les premiers ministres Jean Castex et François Legault en février 2022, l'**Année de l'innovation franco-québécoise** a été inaugurée le 16 novembre en présence d'Olivier Becht, ministre français du Commerce extérieur, et de Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec.

Dans ce contexte, la délégation sénatoriale s'est rendue à l'**Institut de recherches sur l'hydrogène (IRH)** à Trois Rivières. Composé d'une équipe multidisciplinaire de plus de 60 personnes (matériaux nanoporeux, hydrures, piles à combustibles, moteurs à combustion et systèmes d'énergie renouvelables), l'IRH comprend également un Institut d'innovations en écomatériaux, écoproduits, écoénergies (I2E3).

La délégation a également visité **Energir**, principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, sur son site de Montréal. En 2030, l'hydrogène vert et les bioénergies permettront de diminuer la consommation de produits pétroliers de près d'1 milliard de litres par an au Québec. Cela pourrait réduire ses émissions de GES de 4 mégatonnes de CO₂ par an, ce qui équivaldrait au retrait de 1,2 million de véhicules à essence sur les routes.

Le Québec peut compter sur ses atouts pour développer ces nouvelles filières énergétiques comme une électricité renouvelable à un coût compétitif, un réseau de distribution électrique fiable et robuste, une biomasse résiduelle

diversifiée et répartie sur le territoire, des centres de recherche et de développement avec un savoir-faire reconnu et une collaboration entre les chercheurs et les industriels. La **Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies** présentée en mai 2022 a pour ambition de créer un cadre cohérent et un environnement favorable pour accélérer la production, la distribution et l'utilisation de l'hydrogène vert et des bioénergies.



Dans un premier temps, les usages de l'hydrogène devraient demeurer locaux et réservés à des usages spécifiques. En effet, la production d'hydrogène par électrolyse requiert des quantités importantes d'énergie et les ressources hydroélectriques sont disponibles en quantité limitée. Les usages seront prioritairement orientés vers les domaines ne disposant pas d'alternatives tels que les aciéries ou la chimie, les transports lourds ou des usages spécifiques du gaz naturel. Le rôle très large initialement envisagé pour l'hydrogène dans la transition énergétique sera finalement beaucoup plus restreint. L'entreprise mène des essais de chaudières industrielles et des appareils résidentiels et commerciaux avec un mélange de 20 % d'hydrogène.

Composition de la délégation

				
M. Rémi POINTEREAU Président du groupe d'amitié France-Québec Sénateur du Cher (Les Républicains)	M. Jean-Jacques LOZACH Vice-président Sénateur de la Creuse (SER)	M. Loïc HERVÉ Vice-président Sénateur de Haute-Savoie (Union centriste)	M. François BONHOMME Vice-président Sénateur du Tarn-et-Garonne (Les Républicains)	Mme Nadine BELLUROT Secrétaire Sénatrice de l'Indre (Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : https://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_602.html